

## Les professionnels et le dispositif anti-blanchiment

### Droit d'entrée

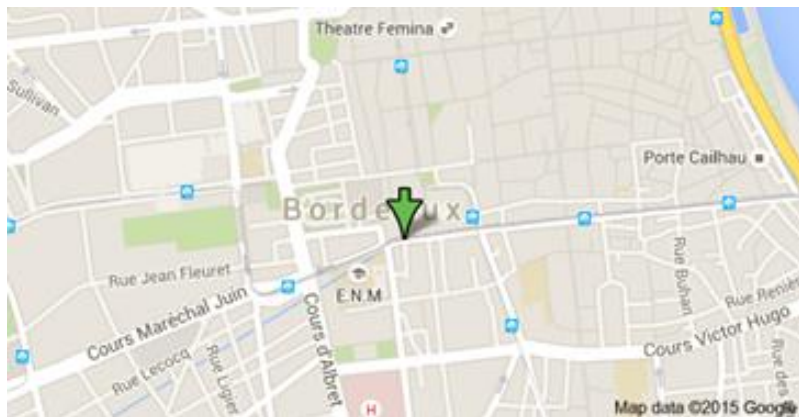
Colloque validé au titre de la formation continue obligatoire des avocats (6h)

Entrée libre, sur inscription, pour les étudiants et enseignants-chercheurs

### Tarif pour les professionnels :

80 euros pour la demi-journée - 150 euros pour la journée

Plan d'accès :



Ligne B - arrêt Hôtel de Ville ou Ligne A - arrêt Hôtel de Ville

### Depuis la gare Saint-Jean:

À l'arrêt « Gare Saint-Jean », prendre le tram Ligne C direction « Cracovie », descendre à l'arrêt « Porte

de Bourgogne », puis prendre le tram Ligne A direction « Le Haillan Rostand », descendre à l'arrêt

« Hôtel de Ville »

IRDAP  
Institut de recherche en droit  
des affaires et du patrimoine

université  
de BORDEAUX

ISCJ  
Institut de sciences  
criminelles et de la justice

### Contacts

IRDAP  
Secrétariat  
T 05 56 84 85 82  
irdap@u-bordeaux.fr

Plus d'informations : [irdap.u-bordeaux.fr](http://irdap.u-bordeaux.fr)

# Les professionnels et le dispositif anti-blanchiment

Lundi 5 novembre 2018

> 9h-18h

Pôle juridique et judiciaire à Bordeaux, amphi DUGUIT



Organisé par l'Observatoire de la  
délinquance et de la justice d'affaires de  
l'université de Bordeaux (IRDAP- ISCJ)

Sous la direction scientifique de Mme Soazig  
Ledan-Cabarroque, docteur en droit,  
spécialiste de la norme LAB-FT et du  
professeur Charlotte Claverie-Rousset

université  
de BORDEAUX

## Matinée

*Sous la présidence de*

**Charlotte Claverie-Rousset**, professeur à l'université de Bordeaux, membre de l'ISCJ

### 9h Allocutions d'ouverture du colloque

**V. Malabat**, professeur à l'Université de Bordeaux, directrice de l'ISCJ

**L. Sautonie-Laguionie**, professeur à l'Université de Bordeaux, directeur-adjoint de l'IRDAP, vice-doyen de la faculté de droit et science politique

### 9h15 La conformité de la procédure interne de l'assujéti au dispositif anti-blanchiment

**S. Ledan-Cabarroque**, docteur en droit, spécialiste de la norme LAB-FT, chercheur associé à l'IRDAP

### 9h45 Le dispositif anti-blanchiment : fait générateur d'interactions entre la CDC et ses clientèles juridiques

**M. Paris**, responsable du département de la conformité, direction du contrôle permanent et de la conformité, Caisse des dépôts et des Consignations

### 10h45 Discussions avec la salle et pause

### 11h15 Les professionnels et la lutte contre le blanchiment de capitaux issus de la fraude fiscale

**F. Deboissy**, professeur à l'Université de Bordeaux, membre de l'IRDAP

### 11h45 Table-ronde : regards croisés sur le dispositif anti-blanchiment

**E. Bentejac**, Président de la chambre des notaires de la Gironde

**J. Dirou**, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux

**P. Gramage**, Vice-Bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux

**P. Lidonne**, Représentant le Conseil de l'ordre des experts comptables, Région aquitaine

### 12h15 Discussions et déjeuner

## Après-midi

*Sous la présidence de*

**Soazig Ledan-Cabarroque**, docteur en droit, spécialiste de la norme LAB-FT, chercheur associé à l'IRDAP

### 14h15 Les attentes de TRACFIN dans la lutte contre le blanchiment de capitaux

**B. Dalles**, directeur de TRACFIN

### 15h15 Obligations de vigilance et de déclaration : quelles responsabilités pour le professionnel ?

**C. Claverie-Rousset**, professeur à l'Université de Bordeaux, membre de l'ISCJ

### 16h Discussions avec la salle

### 16h30 Convention judiciaire d'intérêt public et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité : quelle place pour la négociation ?

**V. Peltier**, professeur à l'Université de Bordeaux, membre de l'ISCJ

### 17h Discussions et clôture des travaux